



# COMMUNE D'AUBONNE

## Municipalité

1170 Aubonne, le 11 octobre 2016/cdu

### PREAVIS MUNICIPAL N° 8/16

### **RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2017**

---

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2017 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements 2017-2021.

Dans sa séance ordinaire du 11 octobre 2016, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2017 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

◇ Charges	Fr. 29'487'330
◇ Revenus	Fr. 28'729'000

Ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de Fr. 758'330.-- (budget 2016: excédent des charges de Fr. 676'130.--) et une marge d'autofinancement positive de Fr. 852'850.--, en augmentation par rapport au budget 2016, qui prévoit une marge d'autofinancement de Fr. 772'800.--.



## 1.1 Appréciation générale

Ce premier budget de la législature ne déroge pas aux derniers. En effet, les consignes internes visaient un maintien voire une légère diminution des charges. Grâce à une analyse très fine de tous les responsables des services, l'exercice est réussi avec une diminution des charges ordinaires de 1,6% par rapport au budget 2016.

Du côté des recettes, la diminution du prix du gaz et une stagnation des entrées fiscales ne permettent pas de maintenir les recettes au niveau du budget 2016 (-1.9%).

A noter que, selon le vœu de la Commission des finances, le budget 2017 intègre la constitution d'un fonds de rénovation pour les bâtiments du patrimoine financier. Ce fonds est alimenté à raison de 0,2% de la valeur ECA, selon les normes en usage dans les gérances. Ces attributions seront étendues au patrimoine administratif lors du prochain budget.

## 1.2 Evolution et structure des charges

Les charges ordinaires qui composent les chapitres 30 à 36 sans les amortissements du patrimoine administratif (331) diminuent d'environ Fr. 500'000.-- (-1.8%). Ce résultat s'explique d'une manière générale par la diminution du prix d'achat du gaz, la diminution des coûts du personnel en raison du renouvellement et la prudence sur les frais d'entretien des bâtiments et d'achat du mobilier ou du matériel.

### **30** ***Autorités et personnel***

**-1,9 %**

Légère diminution de 0.1 EPT par rapport au budget 2016. En réalité la diminution est d'un peu plus d'un EPT puisque deux collaboratrices précédemment au statut d'auxiliaires à l'heure ont vu leur contrat modifié en CDI mensualisé, mais avec un nombre d'heures quasi similaires. Le rajeunissement de l'effectif profite également à cette baisse et tempère ainsi les augmentations annuelles statutaires.

### **31** ***Biens, services, marchandises***

**-7.4%**

Diminution du prix du gaz qui influence passablement ce chapitre (le budget 2016 avait été établi avant la décision de baisse de 2016, ce qui explique ce saut important). Les frais d'entretien et d'achat de mobilier et matériel ont également fait l'objet d'une attention particulière. A contrario, les honoraires en augmentation sont liés au contrat de prestations pour le gaz signé avec la SEFA en 2015.

### **32** ***Intérêts***

**-17.4 %**

La dette a été stabilisée voire même diminuée en 2016, le renouvellement d'emprunts qui arrivent à échéance avec des taux élevés par de nouveaux emprunts avec des conditions spécialement avantageuses nous permet d'entrevoir une diminution dans ce chapitre.

### **35** ***Remboursements à des collectivités publiques***

**+3.1%**

L'écart sur nos participations cantonales vient de la première couche de la facture sociale qui se compose d'un prélèvement direct sur les impôts conjoncturels. Au niveau des communes, notre participation à l'ASSAGIE (plus d'habitants) et à l'AJEMA (plus d'heures d'accueil consommées) expliquent cette augmentation.



**38 Attribution aux financements spéciaux +65.9%**

Augmentation due tout d'abord à l'attribution obligatoire du bénéfice du service de l'épuration au fonds de réserve et également à la mise en place d'un fonds de rénovation pour les bâtiments du patrimoine financier.

**1.3 Evolution des recettes**

Nos recettes ordinaires (chapitres 40 à 46) diminuent quant à elle d'environ Fr. 425'000.-- (-1.4%). La différence se situe en grande partie sur le prix de vente du gaz en baisse et qui suit l'achat.

**40 Impôts -0.8%**

Selon les projections et l'état de situation à fin septembre 2016, nous avons été un peu optimiste sur le rendement des impôts revenu/fortune et bénéfice/capital; de cette année, nous avons ajusté légèrement à la baisse les projections pour 2017. L'augmentation pour l'impôt foncier est faite en fonction du résultat de la facturation 2016 qui vient d'être effectuée.

**42 Revenu du patrimoine -1.1%**

Réévaluation des loyers des établissements publics et diminution du rendement de nos placements en rapport avec les conditions du marché volatiles.

**43 Taxes, émoluments, produits des ventes -7.3%**

Diminution du prix d'achat vente du gaz en rapport avec la diminution du prix d'achat.

**44 Autres contributions cantonales/communales 33.3%**

Ajustement du remboursement de notre part sur l'impôt des frontaliers en hausse en 2015, tendance qui s'accroît encore en 2016.

**45 Part/Remboursement de collectivités publiques 2.7%**

Retour sur la péréquation un peu plus important suite à l'augmentation de notre population à fin 2015.



## 2. OBJET

**2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire**  
**Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic**

### **2.11 Personnel communal**

Le tableau des effectifs actuels et prévus se trouve en page 88 et vous donnera ainsi tous les détails concernant l'évolution en EPT du personnel communal.

Une légère diminution par rapport à la situation actuelle mérite d'être signalée :

- 0.9 EPT aux travaux.
- 0.4 EPT aux conciergeries et toujours 5 apprentis en formation.

Les augmentations annuelles statutaires et indexation au coût de la vie sont estimées à 0.5 %.

### **2.12 STEP (Cpte 460)**

Comme évoqué dans le budget 2016, la comptabilité de la STEP a été intégrée dans la comptabilité communale.

Il faut donc tenir compte dans l'analyse de ce budget de l'augmentation des charges et revenus liée à cette modification, cependant sans incidences sur le résultat.

A noter que l'évacuation et le traitement des boues sont moins onéreux grâce à l'acquisition de la nouvelle machine à déshydrater.

### **2.13 Services industriels (Cptes 810 et cpte 830)**

Pour le service des eaux rien de particulier ne mérite d'être signalé. Les ventes d'eau sont stables.

Pour le service du gaz, les coûts des achats sont en diminution comme aussi les montants des ventes. En effet, le prix de la molécule a baissé et, d'autre part, l'ouverture du marché aux gros consommateurs a réduit nos marges. La remarque du bas de la page 84 précise la situation des ventes de gaz.

Pour rappel, la Municipalité, accompagnée de celles de Montherod, Lavigny, St-Livres et Bière, a pris l'option de confier la gestion technique et administrative à la SEFA qui a créé un nouveau département. Ce département assure toutes les prestations nécessaires à l'ouverture du marché du gaz ainsi que le service de piquet.



### **2.14 Services techniques (Cptes 41)**

Rien de particulier à signaler sinon la diminution du montant des traitements liée aux imputations du collaborateur en charge des manifestations.

### **2.15 Bâtiments hors scolaire (Cpte 35)**

De manière générale, l'entretien du patrimoine immobilier a été cerné au plus près et seules les dépenses nécessaires ont été budgétées.

Au compte 351 (locatifs et restaurants) il faut relever que, pour la restauration, les conditions restent difficiles. Les loyers en sont le reflet.

Au compte 354 (parkings) il faut noter le nouveau chapitre 5504 "Parking Cœur du Chêne".

## **2.2 Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie. Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

Le premier budget de cette législature s'inscrit dans une ligne de consolidation et d'entretien minimal mais suffisant, comme les perspectives budgétaires l'imposent. Cependant, les efforts consentis ces dernières années en travaux de réfection et en mise en place de contrats d'entretien sont payants.

### **2.21 Bâtiments (Cptes 350 à 375)**

#### **2.21.1 Bâtiments scolaires**

L'accueil des élèves du primaire et du secondaire sollicite une attention constante. Bâtiments modulaires, aménagement du Collège du Chêne, construction du Cœur du Chêne ont constitué les premières étapes de l'adaptation induite par HarmoS et la nouvelle loi scolaire (LEO). Aujourd'hui, le CCSC (Centre culturel et sportif du Chêne) nécessite un sérieux rajeunissement tant pour les élèves que pour nos sociétés sportives : vestiaires, douches, concept énergétique, scène, sols et développements possibles en volume. Une étude sera conduite en collaboration avec la Direction des écoles, l'ASSAGIE et les sociétés sportives. Elle devrait pouvoir poser les jalons de cette prochaine rénovation.

### **2.22 Piscine (Cpte 170)**

Elle mérite un soin toujours soutenu, les installations doivent répondre aux normes d'hygiène et de sécurité, mais aussi rester attractives et confortables pour toutes les classes d'âge. La chloration par la Javel est un peu plus coûteuse que le chlore gazeux, mais sa sécurité n'est plus à démontrer. Une étude énergétique de l'ensemble est envisagée; elle impliquera certainement des frais importants. Nous avons pris des contacts avec les bureaux Planair et Weinmann.



### **2.23 Plan Général d'Affectation (Cpte 420)**

Il devrait connaître sa mise à l'enquête prochainement. Il aura fallu une bonne dizaine d'années pour arriver à son terme, afin de le rendre conforme à la première révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn) en 2008, puis à la LAT votée en 2013 et sa mise en application (OAT) en 2014, et se plier encore à la quatrième révision du PDCn actuellement en discussion au Grand Conseil. Un travail de longue haleine donc - comme toutes les communes le connaissent - mais la ténacité des municipalités précédentes et actuelle est forte.

Le PPA de Chetry est le prochain sujet de l'urbanisme; en parallèle le PPA du Chêne poursuivra son évolution selon les exigences du PDCn.

**2.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, cours d'eau, chemins communaux, forêts, pâturages, vignes.  
Responsable : Mme Sandra Linder, municipale**

### **2.31 Centre des jeunes (Cpte 550)**

Le rôle essentiel de prévention et de suivi de la jeunesse par le centre d'animation démontre son utilité pour les jeunes scolarisés dans la région, en collaboration avec les centres d'Etoy et de Gimel.

La reprise du centre des jeunes par l'ASSAGIE pourrait influencer le budget de cette dernière, mais ces coûts seraient compensés par une diminution de charges pour notre commune.

### **2.32 ASSAGIE (Cpte 510)**

Légère augmentation du budget en raison d'une augmentation du nombre d'habitants et non pas du nombre d'élèves, 2 critères sur lesquels se fonde notre participation aux coûts de l'association intercommunale scolaire.

### **2.33 Forêts (Cpte 320)**

Le deuxième exercice du groupement forestier de la Saubrette s'inscrit dans la continuité de l'exercice initial. Toutefois, l'adhésion du groupement du Signal à celui de la Saubrette au 01.01.2017 pourrait engendrer des modifications dans le budget du groupement, en principe sans grande incidence sur celui de notre commune.

### **2.34 Pâturages (Cpte 321)**

L'entretien du patrimoine situé sur nos alpages se réduit au strict minimum pour cette année. Cependant, conformément au plan d'investissement des rénovations assez lourdes sont à prévoir à moyen terme.



**2.4 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetière, ordures ménagères et déchets) – Sécurité sociale (Santé publique)  
Responsable : M. Pascal Lincio, municipal**

**2.41 ARASMAC (Cpte 700)**

L'ARASMAC constitue l'association régionale pour l'action sociale Morges, Aubonne, Cossonay. Composée des 62 communes du district de Morges, elle poursuit deux buts principaux (*aide sociale et assurances sociales*) et un but optionnel (*accueil de l'enfance*).

**2.42.1 Revenu d'insertion (aide sociale)**

Le revenu d'insertion (RI), but principal, constitue l'un des éléments financés par la facture sociale. Seules les indemnités du comité de direction et la participation au Conseil des régions sont facturées aux communes à hauteur de **Fr. 0.70** par habitant pour 2017. Le Centre social Régional (CSR) de Morges constitue l'un des 3 centres (*sur un total de 19*) qui pilote notamment des programmes de réinsertion.

**2.42.2 Agence d'Assurances sociales**

La gestion administrative des assurances sociales est assurée par cinq agences régionales (AAS), dont une basée à Aubonne. Ces agences s'occupent de toutes les démarches liées à l'AVS, aux prestations complémentaires, aux subventions aux caisses maladies, aux prestations complémentaires familles, aux rentes pont, à l'assurance maternité, etc. Leur financement provient principalement de la contribution des communes en proportion de leur population au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel, mais également, pour une part moindre, des indemnités versées par la CCAVS (Caisse cantonale AVS). Pour 2017, la participation des communes a été fixée à **Fr. 24.80** par habitant (+ 1.21 %).

**2.42 Service social (Cpte 710)**

**2.31.1 Accueil de jour des Enfants Morges -Aubonne (AJEMA)**

Lors de leur mise en place et dans la mesure où elles répondent aux dispositions légales (LAJE) et critères en vigueur, les structures d'accueil sont subventionnées par la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et la Confédération. Le personnel pédagogique est subventionné par la FAJE. La participation des parents pour l'accueil de leur enfant est fixée en fonction d'une grille tarifaire tenant compte de leurs revenus et représente 45 % des coûts. Les communes supportent la différence en fonction des heures consommées par leur population.

Sans modification prévue de la politique tarifaire du réseau, les projections faites pour l'année 2017 confirment cependant la tendance d'une forte augmentation de la participation à l'AJEMA, qui se justifie par la création de nouvelles structures ayant pour conséquence l'augmentation des offres d'accueil et laissant présager une participation en 2017 de Fr. 876'700.-- au déficit de l'AJEMA, en hausse de l'ordre de Fr. 130'000.--.



## **2.43 Sécurité sociale (Cpte 730)**

### **2.43.1 Santé publique**

La croissance du nombre de clients, en particulier de personnes âgées de plus de 80 ans, a un impact direct sur la hausse des activités menées par les équipes de terrain (via les CMS). Fort de ce constat, les projections faites par l'AVASAD (*Association vaudoise d'aide et de soins à domicile*) conduisent à une hausse de la contribution communale pour l'aide et les soins à domicile. La participation des communes prévue pour 2017 s'établit ainsi à **Fr. 99.--** au maximum.

## **2.44 Travaux (Cptes 432 – 440 – 450)**

### **2.44.1 Voirie**

Les mutations de personnel intervenant à fin 2016, ainsi que l'impact de la gestion de la déchèterie qui sera confiée à une entreprise privée dès 2017, conduisent la Municipalité à une réflexion sur la nécessité ou pas de compléter les effectifs, dans le but de réduire les charges à moyen terme. Cependant, le poste "Traitement" est maintenu avec le même effectif que 2016.

A relever que l'engagement de personnel auxiliaire reste prévu, compte tenu de la nature des travaux à exécuter.

### **2.44.2 Services parcs et jardins – cimetière**

L'effectif suffisant et la bonne organisation de l'équipe des services parcs et jardins permettent le bon fonctionnement de ce secteur. A la lueur de nouvelles données en matière de personnel, des évolutions restent possibles.

### **2.44.3 Exploitation Déchèterie**

Tel que déjà annoncé, la Municipalité a fait part au Conseil communal de son intention de confier à terme la gestion de la Déchèterie intercommunale à une entreprise privée du secteur, selon les procédures applicables en ce domaine (*appels d'offres, marchés publics, etc.*).

Dans l'immédiat, et vu que le coût exact de la prestation à facturer par le gestionnaire privé qui assumera la gestion à titre intérimaire dès 2017 n'est pas encore connu, le budget fait état d'un coût légèrement inférieur, basé sur une gestion ordinaire par les services communaux.

## **2.5 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile** **Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal**

### **2.51 Informatique (Cpte 190)**

La Gestion Electronique de Documents doit faire son démarrage en 2017. Il est ici rappelé que les frais de licence et frais de fonctionnement pour la première année ont été intégrés dans le préavis.





Il est prévu de faire une mise à jour de notre module de gestion des immobilisations, intégré à notre informatique communale. Cette mise à jour, et les fonctionnalités nouvelles qu'elle contient, doit cependant encore faire l'objet d'évaluations plus poussées par notre boursier, avant son éventuelle installation.

### **2.52 Comptabilité – bourse communale (Cpte 200), impôts (210) et service financier (220)**

L'augmentation de ce poste relève de deux facteurs, à savoir le tournus des apprentis ainsi qu'une prime statutaire pour 10 ans de service. Les cotisations et assurances sont ajustées en conséquence. Les autres dépenses sont projetées stables, tout comme les revenus, à une imputation interne près.

Les entrées d'impôts ont été évaluées avec prudence, tant sur le revenu et prestations en capital que sur le bénéfice des personnes morales. Les montants globaux retenus sont inférieurs d'environ CHF 300'000.- par rapport au budget 2016, mais en ligne avec les comptes 2015.

Les intérêts de la dette à moyen et long terme diminuent de plus de la moitié, dans une situation de taux exceptionnellement bas sur les marchés, dont nous avons pu profiter pour nous refinancer.

### **2.53 Sécurité publique (Cpte 610), défense incendie (650)**

Poste dans l'ensemble stable. La participation aux charges cantonales de la sécurité publique, de par son mécanisme, ne nous réserve que peu de surprises (sauf par une modification de la péréquation, mais qui ne devrait pas avoir d'impact majeur). L'indexation forfaitaire des coûts de 1,5 % par an est intégrée.

Les frais facturés à des tiers (communes voisines) ne sont qu'en faible augmentation, puisque notre équipe de la sécurité publique ne peut plus assumer de charges extérieures supplémentaires.

Le SDIS Etraz-Région bénéficie maintenant d'un bureau à la rue de Trévelin. Ceci n'impacte pas directement les finances communales, cette location étant refacturée au SDIS.



### 3. CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2017 est dans la ligne du budget 2016. Il est certes à nouveau déficitaire mais affiche une marge d'autofinancement positive, marginalement améliorée par rapport à 2016.

Comme exprimé déjà à plusieurs reprises devant vous, les effets de la réforme de l'imposition des entreprises se fera sentir dans un avenir proche. Un référendum est certes prévu sur le plan fédéral, mais les conséquences d'un refus du peuple ne sont pas claires sur le plan cantonal, puisque la loi adoptée en votation cantonale ne prévoit pas de statu quo automatique dans ce cas de figure.

Nous avons actuellement la chance de pouvoir réaliser les projets qui nous tiennent à cœur grâce à des finances fondamentalement saines et des taux de financement très bas, même sur des durées de 10 ou 20 ans. Cela ne nous épargnera cependant pas un exercice introspectif intense lorsque nous aurons à établir le budget 2019, et cela en sachant que la progression de la facture sociale continue à un rythme qui dépasse largement l'inflation ou encore la croissance de nos revenus.

Un effort important est fait par tous les collaborateurs en vue d'alléger les charges de l'administration communale, et nous les en remercions. Cela se manifeste sous la forme de « tables rondes » d'où émergent plusieurs pistes intéressantes.

2017 conserve un volume d'investissements important, comme le montre à titre consultatif le plan des dépenses d'investissement. Dans toute la mesure du possible, nous visons à réaliser des objets qui se financeront eux-mêmes.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2017 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service qui ont permis la mise sur pied de ce document et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle.



Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 8/16 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2017
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**De voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

**Adopte**

- **Le budget de l'année 2017 faisant apparaître Fr. 29'487'330 aux dépenses, Fr. 28'729'000 aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 758'330.--**

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 11 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

#### **Délégués de la Municipalité**

- M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances

#### **Responsable opérationnel**

- M. David Golay, boursier communal

***Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016.***